



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Chauffeurs

Question écrite n° 39974

Texte de la question

M Bruno Gollnisch attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, sur la dégradation constante de la situation des revenus des chauffeurs de taxi, compte tenu de la stagnation relative de la tarification et de l'encombrement croissant des grandes agglomérations. Il lui demande, en conséquence, s'il ne lui paraîtrait pas possible de prendre un certain nombre de mesures à cet effet : 1o relevement du minimum de perception affiche au taximètre ; 2o majoration de nuit supérieure de 50 p 100 au tarif jour ; 3o relevement et unification des tarifs de base A et B ; 4o relevement substantiel du tarif de l'attente ; 5o applicabilité du tarif de nuit en cas de neige dans toute la France ; 6o possibilité de cumuler le tarif kilométrique et le tarif de marche lente lorsque le véhicule roule à très faible vitesse, ceci afin d'éviter que les chauffeurs de taxis, découragés par l'absence de rentabilité, ne laissent la clientèle aux heures de pointe dans les grandes agglomérations.

Données clés

Auteur : [M. Gollnisch Bruno](#)

Circonscription : - FN

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39974

Rubrique : Taxis

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mai 1988, page 2088